Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901847-20251208-PLOU25_NR69-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 3 décembre 2025

Le trois décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, JP. CAER, O. MONCUS, M.Y. LE MESTRE, M. VILLENEUVE, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M. QUILLEVERE, E. TANGUY, A. LE BIAN, K. KERNEIS, M.H. PETIT, D. CAZUC, L. PENNORS, A. BOUL'CH, D. LE GALL

Excusés : H. GUENA, H. BEAUMIN, JM. SEVERE, G. KERBIRIOU.
Procuration de Monsieur SEVERE à Madame PENNORS
Procuration de Madame BEAUMIN à Madame le Maire

Mickael VILLENEUVE a été nommée secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2025- 19-08-14
Convention de mise à disposition ENEDIS – Bouclage Pont de la Corde

Considérant la demande de ENEDIS en date du 6 octobre 2025 ; concernant l'occupation d'un terrain d'une superficie de 20 m2, situé Château de Kerlaudy faisant partie de l'unité foncière cadastrée C 0950 d'une superficie totale de 847 m2 ; dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'amélioration du réseau électrique de distribution publique ;

Considérant que l'unité foncière cadastrée C 0950 d'une superficie totale de 847 m2 est la propriété de la commune de PLOUENAN

Qu'à cet effet une convention doit être passée entre ENEDIS et la commune de PLOUENAN ;
Convention et plans en pièce jointe

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'occupation d'un terrain d'une superficie de 20 m2, situé Château de Kerlaudy faisant partie de l'unité foncière cadastrée C 0950 d'une superficie totale de 847 m2 ;

- Autorise Madame le Maire à signer la convention ci-jointe .

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUENAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification